

## PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le lundi 2 décembre 2019, à 18 h, à l'Édifice municipal.

---

Présences :	Michel Gaudet	-	Maire
	Mariane Cullen	-	Conseillère/Maire suppléante
	Marc Boudreau	-	Conseiller
	Raoul Boudreau	-	Conseiller
	Joe Breau	-	Conseiller
	Brian Cormier	-	Conseiller
	Monique Bourque	-	Directrice générale/Greffière
	Caroline LeBlanc	-	Directrice générale/Directrice des finances
	Eric Mallet	-	Directeur des opérations et infrastructures
Absences :	Gilberte Nowlan	-	Conseillère
	Maryse LeBlanc	-	Directrice des loisirs et de la programmation
	Philippe Vachon	-	Gérant du terrain de golf et de l'aréna

1. **Appel à l'ordre**

Monsieur le maire, Michel Gaudet, appelle la réunion à l'ordre à 18 h 04.

2. **Constatation du quorum**

La greffière constate le quorum.

3. **Déclaration de conflit d'intérêt**

Aucun conflit n'est déclaré.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par Joe Breau**

**Appuyé de Brian Cormier**

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 4. a) *Constitution du conseil à huis clos*, du point 4. b) *Article 68(1)(c) de la Loi sur la gouvernance locale – de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat* et du point 4. c) *Retour en réunion extraordinaire*.

**Adoptée à l'unanimité.**

P19 – 12 – 187

- P19 – 12 – 188 a) **Constitution du conseil à huis clos**  
**Proposé par Brian Cormier**  
**Appuyé de Marc Boudreau**  
Que le conseil se constitue à huis clos. **Adoptée à l'unanimité.**
- b) **Article 68(1)(c) de la *Loi sur la gouvernance locale* – de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat.**
- P19 – 12 – 189 c) **Retour en réunion extraordinaire**  
**Proposé par Brian Cormier**  
**Appuyé de Joe Breau**  
Que le conseil retourne en réunion extraordinaire. **Adoptée à l'unanimité.**
5. **Centre de pédiatrie sociale – achat de maison**  
Dre Deschênes est présente pour répondre aux questions du conseil. Les membres du conseil proposent quelques modifications au document *Statuts et Règlements – Centre de pédiatrie sociale Sud-Est* qui sera présenté pour adoption lors de l'AGA du CPSSE le 11 décembre prochain. Les modifications proposées permettraient qu'un membre du conseil municipal soit réservé un siège et un droit de vote au sein du conseil d'administration du CPSSE et, en conséquence, la définition d'un membre associé serait aussi modifiée.  
**Proposé par Joe Breau**  
**Aucun appuieur**  
Que le conseil accepte de faire l'achat d'une maison située au 435 rue Centrale à condition qu'un membre du conseil municipal siège au conseil d'administration du CPSSE. **Aucune résolution.**
- P19 – 12 – 190 **Proposé par Raoul Boudreau**  
**Appuyé de Joe Breau**  
Que le conseil accepte de faire l'achat d'une maison située au 435 rue Centrale au montant de 101 000 \$ et que la demande se poursuive auprès du CPSSE pour qu'un membre du conseil municipal soit réservé un siège au conseil d'administration du CPSSE. **Adoptée (5 pour, 1 contre – Michel Gaudet)**
- Le maire s'absente de la réunion à 20 h 07. La maire suppléante prend la relève de la présidence de la réunion.*
- P19 – 12 – 191 6. **Item excédentaire**  
**Proposé par Raoul Boudreau**  
**Appuyé de Joe Breau**  
Que le conseil accepte de déclarer l'ancien compresseur des pompiers comme item excédentaire et autorise l'administration d'en faire la liquidation. **Adoptée à l'unanimité.**

P19 – 12 – 192

7. **Lotissement Joseph Robert LeBlanc – terrain d'utilité publique**  
**Proposé par Raoul Boudreau**  
**Appuyé de Joe Breau**

Que le conseil accepte la recommandation de la Commission de services régionaux Sud-est relative au terrain d'utilité publique pour le lotissement Joseph Robert LeBlanc et que le propriétaire verse à la municipalité 6 % de la valeur marchande des lots 19-1 et 19-2, soit 6 % de 16 800 \$ x 2 qui donne un montant total de 2 016 \$ au lieu de la mise de côté de terrain. **Adoptée à l'unanimité.**

8. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion est prévue le lundi 9 décembre 2019, à 16 h. (réunion extraordinaire)

P19 – 12 – 193

9. **Levée de la réunion**  
**Proposé par Raoul Boudreau**  
**Appuyé de Marc Boudreau**

Que le conseil accepte de lever la réunion et la séance est levée à 20 h 10. **Adoptée à l'unanimité.**



Michel Gaudet  
Maire



Mariane Cullen  
Maire suppléante



Monique Bourque  
Directrice générale/Greffière